



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 février 2014

L'an deux mille quatorze et le onze février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - BLANC - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - RABOU - MM ALBA (Suppléant) - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - COLOMBIER - D'HOSTINGUE (Suppléant) - DUVAL - FOURES (Suppléant) - GALZIN - JEANZAC - JULIEN (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE.

N° 2014/37

**Objet : EHPAD Résidence « La Grèze » :
plan de financement pour la création d'une chaufferie bois**

Monsieur le Président rappelle le projet de restructuration de l'EHPAD Résidence « La Grèze » qui comprend deux parties :

- la création d'un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés)
- la restructuration et la modernisation d'une partie des locaux de la structure existante afin de les rendre plus fonctionnels et plus adaptés aux activités et aux résidents accueillis.

Monsieur le Président précise que ce projet comprend l'étude et la mise en place d'une chaufferie bois.

Le montant du projet s'élève à 208.500 € HT. La Conseil Régional peut apporter son soutien à hauteur de 35 % sur une assiette éligible de 194.500 € HT (coût du projet - coût de la chaudière d'appoint au gaz).

Monsieur le Président détaille ensuite le plan de financement du projet :

Région Midi-Pyrénées (32,7 %)	68.075 € (35% de 194.500 € HT)
CCLPA (67,3 %)	<u>140.425 €</u>
	208.500 € HT

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le projet de chaufferie bois à l'EHPAD Résidence « La Grèze » et son plan de financement comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de chaufferie bois dans le cadre de travaux de restructuration de l'EHPAD Résidence « La Grèze » à Montdragon, comme détaillé ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe EHPAD 2014,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision et pour solliciter auprès des financeurs les subventions complémentaires liées à la chaufferie-bois.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 14 février 2014.

Raymond GARDELLE